

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEMANDE DE VISA POUR UN LONG SEJOUR



ce formulaire est gratuit

PHOTOGRAPHIE

D'IDENTITÉ

CACHET DU POSTE EMPLACEMENT DU TALON 1. Nom(s) Partie réservée à l'administration ARBI 2. Nom(s) de famille antérieur(s) Date d'introduction de la demande : ARBI 3. Prénom(s) Meher Numéro de la demande : Date de naissance 5. Lieu de naissance 7. Nationalité actuelle (jour-mois-année) MENZEL BOURGUIBA Tunisienne FRA1TU20237056752 12/09/1990 Agent(s) traitant la demande : 6. Pays de naissance Nationalité à la naissance si différente Tunisie Tunisienne 9. Etat Civil 8.Sexe X Masculin Féminin ☐ Célibataire ☒ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) Autre (veuillez préciser) Remarques 10. Pour les mineurs : Nom, prénom, adresse (si différente de celle du demandeur) et nationalité de l'autorité parentale/ du tuteur légal 11. Numéro national d'identité, le cas échéant : 08979435 Passeport de service 12. Type du document de voyage Passeport diplomatique Passeport officiel Passeport spécial X Passeport ordinaire Autre document de voyage (à préciser) : 13. Numéro du document de voyage 14. Date de délivrance 15. Date d'expiration 16. Délivré par (jj/mm/aa) (jj/mm/aa) H928933 Tunisie 08/02/2022 07/02/2027 17. Adresse du domicile (n°, rue, ville, code postal, pays) APP 6 ETAGE 6 RESIDENCE ESSIA MOUROUJ 6 2074 MOUROUJ Tunisie Adresse électronique meher.arbi@gmail.com 19. Numéro(s) de téléphone 58588343 20. En cas de résidence dans un pays autre que celui de la nationalité actuelle, veuillez indiquer : Numéro du titre de séjour Date de délivrance Date d'expiration **DECISION DU POSTE** Date: 21. Activité professionnelle actuelle Chômeur 22. Employeur (Nom, adresse, courriel, n° téléphone) - Pour les étudiants, nom et adresse de l'établissement ☐ ACCORD d'enseignement **□** REFUS 23. Je sollicite un visa pour le motif suivant : X Activité professionnelle Etudes ☐ Stage/formation ☐ Mariage ☐ Raison médicale Etablissement familial Etablissement privé/Visiteur ☐ Visa de retour



1/3

	Nom, adresse, courriel et n° télép OPERAM 75 AVE PARMENTIER, 75011 PAI 75011 PARIS France contact@operam.fr 0618565431	RIS, FRANCE	yeur / de l'établissement d'accue	il / du membre	e de famille invitant,	etc.	
26.	Date d'entrée prévue sur le territo 15/05/2023	oire de la France, ou dans l'e	espace Schengen en cas de transi	it (jour-mois-an	née)		
27.	Durée prévue du séjour sur le terr		_				
28	Entre 3 et 6 mois E Si vous comptez effectuer ce séjo	Entre 6 mois et un an	X Supérieure à un an				
20.	Lien de parenté		Nom(s), prénom(s)		Date de naissance (jj/mm/aa)	Nationalité	
29. I	Quels seront vos moyens d'exister						
	Autre SALAIRE, Numéraire, Trans	port payé, Hébergement fou	rni				
Ì	Serez-vous titulaire d'une bourse	5	OUI] NON			
	Si oui, indiquez le nom, l'adresse,	le courriel, le téléphone de	l'organisme et le montant de la l	bourse:			

		27027
30. Serez-vous pris(e) en charge par une ou plusieurs personne(s) en France		NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, qualité, adresse, courriel et téléph	one:	
OPERAM		
75 AVE PARMENTIER, 75011 PARIS, FRANCE		
75011 PARIS		
France contact@operam.fr		
0618565431		
31. Des membres de votre famille résident-ils en France ?	OUI	NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, lien de parenté, adresse, courriel	t téléphone :	
31 out, indiquez leur nom, nauonante, nen de parente, adresse, courner	t telephone.	
32. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ?	☐ OUI 🗓	NON
32. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ? Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
	OUI X	NON
	OUI X	NON
	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI X	NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) : A quelle(s) adresse(s) ? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le c	cas échéant, de prendre mes
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) : A quelle(s) adresse(s) ? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le c	cas échéant, de prendre mes
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y : empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa.	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le comulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront ed'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le co formulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y : empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. OVISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des eremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le comulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français sutorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a moditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de l	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ot NISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des e remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le ci formulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront c d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de l unt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()]	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y : empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Outside de la décision relative à ma demande de visa. Outside de la visa de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront accessibles aux rationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soint rectifiées s	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le comulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a moditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ot VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données aront aussi acet terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées s de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatie	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le ci ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront ce d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saissies et conservées dans la base français utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi biles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la nt. L'autorité français est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de façou et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y : empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Outside de la décision relative à ma demande de visa. Outside de la visa de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront accessibles aux rationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soint rectifiées s	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le commulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront ci d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saises et conservées dans la base français utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ue et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 tant.	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accet terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifices de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatis saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conce Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a demande	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le ci ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées de contrôler les visas a unditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifiables aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de lant. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [c] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatie elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ue et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant.	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y : empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des eremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y appor En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectificés s de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conces Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le commulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas nútitions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la traite de la français est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ue et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant l'es suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'ann	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ocs données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ocs données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ocs données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ot VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accet terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatis saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conce Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le ci ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées de soitsoler les visas a conditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifiables aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant l es suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'ann çais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette dé	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux sautorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma nulation du visa s'il a déjà été
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y : empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ot SABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des e remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées s de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatis saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conce Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. J'edénande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes délivré, et sera susceptible d'entrainer des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le commulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées de visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas anditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la fin. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ue et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant l'es uis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'ann çais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux sautorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma nulation du visa s'il a déjà été
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décisio VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des « remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y arpopte. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées se de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatis saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conce Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. J délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le comulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a moditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de lant. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ue et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant l'es suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'ann çais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite à rejet. Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite à rejet. Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux sautorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma nulation du visa s'il a déjà été
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y : empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ot SABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées s de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informati saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conce Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes d'elivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et si je:	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le commulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées de soisas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifiables aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de l'int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'ann çais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite lai pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma nulation du visa s'il a déjà été
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y : empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ot SABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des e remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées s de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informati saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conce Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes d'elivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra « Je suis informé (que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et si je:	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le comulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a moditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifi ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de lant. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ue et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant l'es suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'ann çais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite à rejet. Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite à rejet. Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités se des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma nulation du visa s'il a déjà été
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou tout décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acce terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatis saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conce Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes Je m'engage à quitte le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et si je Je suis informé(e) que le livret d'informations « Venir vivre en France » est disponible à l'adresse ww	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le commulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront cai d'annulation ou d'abrogies de visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a unditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifiables aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de la nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] cormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ue et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant l es suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'ann çais demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette dé EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite la pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée. Signature	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités see des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma nulation du visa s'il a déjà été écision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou tout décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des cremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acce terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rappor En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis in enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatis saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me conce Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'a demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes Je m'engage à quitte le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et si je Je suis informé(e) que le livret d'informations « Venir vivre en France » est disponible à l'adresse ww	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier et, le commulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront e d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base français utorités chargées de soisas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas a onditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identifiables aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention et de l'int. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des informatio elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées de faço ac et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0 nant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport pendant le suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'ann çais. demande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . Cette dé ZEDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite lai pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	cas échéant, de prendre mes communiquées aux autorités see des données biométriques aux frontières, aux autorités fication des personnes qui ne la détection des infractions ons me concernant qui sont on illicite. Ce droit d'accès et 07 -peut éventuellement être le délai de traitement de ma nulation du visa s'il a déjà été écision pourra être contestée



France-Visas

Le site officiel des visas pour la France

Récépissé d'enregistrement

Le 22/03/2023, vos informations ont bien été enregistrées par le système France-Visas.

Référence de la demande : FRA1TU20237056752

Nom: ARBI

Prénom(s): Meher

Date de naissance : 12/09/1990



PIECES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LE DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Le jour de votre rendez-vous, merci de vous présenter muni des originaux et copie de l'ensemble des documents listés ci-après, traduits en Français / Anglais ou Espagnol (si accepté par le centre des visas)*.

Si vous êtes étudiant et avez numérisé l'ensemble de vos pièces justificatives, merci d'apporter les originaux des documents listés ci-dessous uniquement.

FORMULAIRES						
	Formulaire de demande daté et signé					
	Récépissé France-Visas					
PRÉ-REQUIS						
	Photographie d'identité.					
	صورة شخصية					
	Si vous êtes titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.					
	Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour).					
	Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.					
OBJET D	U VOYAGE/SÉJOUR					
	Autorisation de travail obtenue par votre employeur auprès de l'administration française.					
	Copie des diplômes, justificatifs de qualification et attestations de travail.					

TARIF APPLICABLE

Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous acquitter du montant des frais de dossier qui s'élèvent à : 99 €**, soit environ 333 Dinar tunisien.

Quelle est la monnaie de paiement ? Quel moyen de paiement est accepté ? Nous vous invitons à consulter la rubrique tarifs après avoir sélectionné la page de votre lieu de résidence. Vous y trouverez toutes les informations actualisées. Dans le cas où le dépôt de votre demande est effectué auprès d'un prestataire de service, des frais de service seront perçus par celui-ci.

- * Attention : l'absence d'un ou plusieurs de ces documents peut aboutir au refus du visa demandé. Le service des visas compétent se réserve le droit de vous demander des documents et des informations complémentaires.
- ** Ce montant est donné à titre indicatif. Certains cas particuliers peuvent donner lieu à des tarifications spécifiques selon la réglementation en vigueur.